République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juillet 2012

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DE TROIS FONTAINES MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juillet 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Laurent SCHNEIDER suppléant de M. Eric PALOC, Monsieur Lionel VIN suppléant de M. Sébastien LAINE

Procurations : Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Jean-Marcel JOVER, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : Mme Agnès CONSTANT

Absents : M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Eric CORBEAU, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Jacky GALABRUN

Quorum : 23	Présents : 35	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
Vu la délibération en date du 21 mai 2012, par laquelle le conseil communautaire a décidé de réaliser l'extension du parc d'activités Domaine de Trois Fontaines sur la commune du Pouget,
Vu que le parc d'activités existant, d'une superficie de 8ha, est entièrement commercialisé depuis 2008 et de nouvelles demandes ont été faites auprès de la communauté de communes,
Vu que le PLU de la commune du Pouget permet une extension de ce parc sur un secteur IVAU d'une superficie de 7,2ha, située à l'est du parc d'activités existant,
Vu que les travaux de viabilisation permettront la création des voiries internes du parc d'activités, dans la continuité des voiries créées lors des travaux initiaux, ainsi que la création d'un accès sur la RD32 en fonction des discussions avec les services routiers du Conseil général de l'Hérault,
Vu qu'ils comprendront également les travaux de création des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et d'éclairage public, de gaz et de réseaux de télécommunication. Ils incluent également les aménagements paysagers.
Vu que l'ensemble de ces travaux est évalué à 2 700 000 € HT.
Vu que la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à la définition du programme de travaux de viabilisation doit comprendre les missions de la loi Maîtrise d'ouvrage publique, à savoir les phases Esquisse, Avant projet, Projet, Assistance à la conclusion des contrats, Direction de l'exécution des travaux, Assistance aux opérations de réception, ainsi qu'une mission complémentaire concernant l'élaboration des dossiers règlementaires d'autorisation (dossiers de création et de réalisation de la ZAC, études environnementales),
Considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation formalisée au titre du code des marchés publics (article 74-III-4 ouvrages d'infrastructures) dans le but de désigner un groupement chargé de la maîtrise d'œuvre de ces travaux,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer une procédure de consultation sous forme de marché négocié,

préalable à la désignation d'un groupement de maîtrise d'œuvre chargé de l'élaboration du programme, des dossiers règlementaires et du suivi des travaux, suivant l'article 74-III-4 du code des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le Président à attribuer le marché au groupement retenu après décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire jusqu'à son terme.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 685 le 18/07/12 Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120716-lmc118010-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC Louis VILLARET

Commune de Pouget

PARC D'ACTIVITÉS DE TROIS FONTAINES

Périmètre envisagé pour l'extension

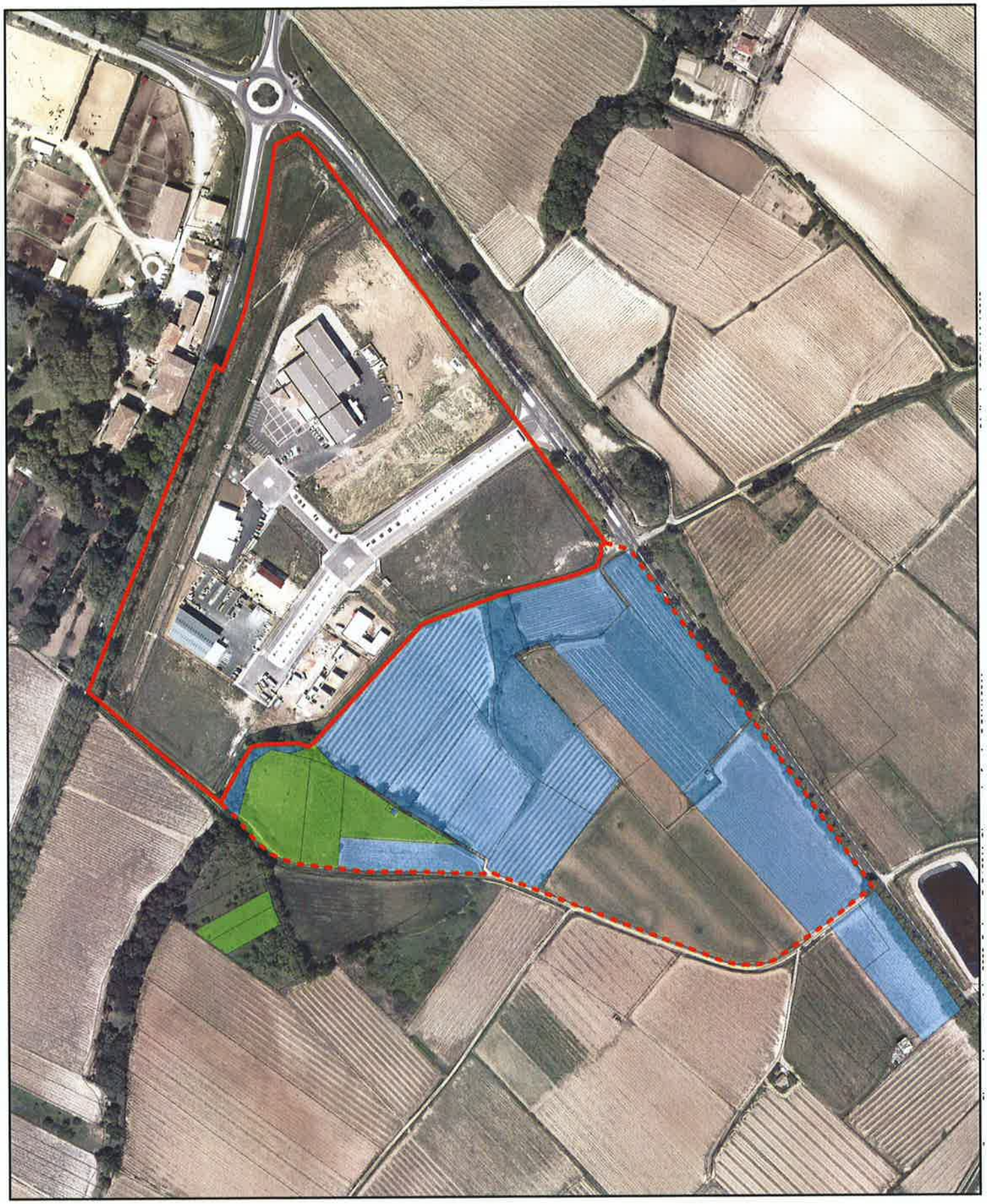

Périmètre du P.A existant

Périmètre envisagé pour l'extension

Cadastre

Parcelles

Statut des acquisitions

Biens achetés

Biens en cours d'achat : en préparation chez le notaire

0 100 Mètres

N